



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Quatre-vingtième session**

Genève, 20-23 février 2018

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et évaluation biennale pour 2018-2019
et cadre stratégique pour 2020-2021****Projet de cadre stratégique pour 2020-2021****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Le présent projet de cadre stratégique a été élaboré sur la base du mandat défini pour le sous-programme Transports, des réalisations de l'exercice précédent et des directives de l'ONU relatives à l'élaboration des plans stratégiques biennaux. Le cadre stratégique doit être examiné par les comités sectoriels (ou par leur bureau, dans le cas des comités qui ne se sont pas réunis au cours des quatre derniers mois de 2017) avant d'être soumis au Comité exécutif en décembre 2017 et au Siège de l'ONU au début de 2018. Cela étant, le Comité voudra peut-être noter que son Bureau, à la réunion qu'il a tenue en novembre 2017, a procédé en son nom à un **examen** préliminaire du projet de cadre stratégique du sous-programme Transports de la CEE (plan-programme biennal) pour la période 2020-2021.



II. Sous-programmes

Sous-programme 2 – Transports

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : améliorer la viabilité des transports intérieurs en vue de les rendre sûrs, propres et compétitifs, pour le transport de marchandises et de personnes

Réalizations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats				
			2020- 2021	2018- 2019	2016- 2017	2014- 2015	
a) Renforcement du cadre juridique et réglementaire concernant les transports terrestres internationaux (routiers, ferroviaires, fluviaux et intermodaux), les infrastructures, la facilitation du passage des frontières, le transport des marchandises dangereuses, la construction automobile, la sécurité routière et d'autres services liés aux transports, pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable	i) Augmentation du nombre d'instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE qui sont en vigueur	Objectif	51	50			
		Estimation		50			
		Résultat effectif					
	ii) Nombre de nouveaux Règlements concernant les véhicules et d'amendements aux dispositions existantes adoptés	Objectif	100	100	100	100	
		Estimation		100	100	100	
		Résultat effectif			...	161	
	iii) Nombre d'instruments juridiques internationaux mis en conformité avec la révision la plus récente des Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses	Objectif	6	6	6	6	
		Estimation		6	6	6	
		Résultat effectif			...	6	
	iv) Nombre de nouveaux amendements aux dispositions des instruments juridiques relatifs à la facilitation du passage des frontières adoptés	Objectif	2	-	-	-	
		Estimation		-	-	-	
		Résultat effectif					
b) Élargissement de la couverture géographique et amélioration du suivi de la mise en œuvre/l'application des instruments juridiques et des recommandations des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE, pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable	i) Augmentation du nombre de Parties contractantes, notamment extérieures à la région, aux instruments juridiques et recommandations des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE	Objectif	1739	1 735	1 710	1 700	
		Estimation		1735	1 721	1 700	
		Résultat effectif			...	1 709	
	ii) Augmentation du nombre de mécanismes approuvés par les Parties contractantes pour suivre l'application des instruments juridiques et recommandations des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE	Objectif	10	9	8	7	
		Estimation		9	8	7	
		Résultat effectif			...	7	
	c) Renforcement des capacités dans les États membres de la CEE, notamment les pays en développement sans littoral, en vue du développement d'infrastructures des transports paneuropéennes et transcontinentales et de la mise en place de mesures destinées à faciliter les transports, de façon à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable	i) Accroissement du nombre de Parties contractantes aux quatre principaux accords relatifs aux infrastructures de transport	Objectif	118	117	116	115
			Estimation		117	116	115
			Résultat effectif			...	115
		ii) Accroissement du nombre d'États membres utilisant le cadre commun de la CEE pour le développement des infrastructures de transport sous-régionales (projets de liaisons de transport Europe-Asie, d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen)	Objectif	59	58	-	-
			Estimation		58	-	-
			Résultat effectif				

Réalizations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2020- 2021	2018- 2019	2016- 2017	2014- 2015
d) Renforcement de la capacité d'appliquer les instruments juridiques, normes et règlements de l'ONU pertinents pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale	i) Nombre de pays de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale qui indiquent avoir adopté des mesures pour appliquer les instruments juridiques, normes et règlements de l'ONU relatifs aux transports administrés par la CEE	Objectif	11	10	-	-
		Estimation		10	-	-
		Résultat effectif				
	ii) Accroissement du nombre d'États membres de la CEE ayant défini des objectifs de renforcement de la sécurité routière	Objectif	46	43	40	37
		Estimation		43	40	37
		Résultat effectif			...	42

III. Stratégie

2. L'exécution de ce sous-programme incombe à la Division des transports durables. Le sous-programme contribuera à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable liés aux transports, notamment les objectifs 3, 7, 8, 9, 11, 13 et 17. Cette contribution revêtira les formes suivantes :

a) Travaux normatifs sur la poursuite de la mise en place de cadres juridiques et réglementaires relatifs aux transports intérieurs aux niveaux international, national et local, par l'adoption de nouveaux instruments et la mise à jour, selon que de besoin, de 58 instruments juridiques couvrant tous les modes de transport intérieur, les règlements relatifs aux véhicules et le transport des marchandises dangereuses, une attention particulière étant accordée à la numérisation des transports, notamment aux véhicules automatisés/ autonomes, et à l'informatisation du régime TIR ;

b) Concertation sur l'action à mener et appui à la coopération entre les gouvernements et les autres parties prenantes. Les activités menées au titre du sous-programme viseront principalement à : favoriser le développement de transports durables ; susciter de nouvelles adhésions aux instruments juridiques des Nations Unies administrés par la CEE et contribuer à leur mise en œuvre et au renforcement de leurs mécanismes de suivi ; gérer la facilitation du passage des frontières et du transit ; partager les meilleures pratiques et les enseignements à retenir ; répondre aux rapides mutations technologiques, compte tenu notamment des effets d'un recours accru aux technologies de l'information et des communications dans le domaine des transports et de l'utilisation de documents électroniques. Eu égard à la Décennie d'action pour la sécurité routière et à la cible 3.6 des objectifs de développement durable, une large place sera faite aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière ;

c) Renforcement des capacités nationales aux fins de la mise en place d'infrastructures de transport paneuropéennes et transcontinentales, y compris de mesures propres à faciliter les transports et le passage des frontières, compte tenu des besoins particuliers des pays en transition sans littoral. Les projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen seront exécutés sur la base de leurs plans directeurs et de projets concrets de grande importance. Il est prévu de promouvoir le développement des liaisons de transport Europe-Asie et l'uniformisation du droit ferroviaire. Un appui sera également apporté au renforcement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Afrique et entre l'Europe et le Moyen-Orient, notamment dans la région méditerranéenne ;

d) Utilisation des outils d'analyse mis au point en interne, tels que l'outil ForFITS de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur pour l'évaluation des émissions de CO₂ suivant différents scénarios et l'outil SafeFITS (« Futurs systèmes sûrs de transport intérieur ») pour la conception de scénarios de sécurité routière, en vue de procéder à un examen des orientations, d'évaluer la performance environnementale et le niveau de sécurité du secteur des transports et de la logistique, de mesurer sa contribution à la compétitivité nationale et de définir des possibilités d'action privilégiant des déplacements viables en milieu urbain. Une attention particulière sera accordée au développement de la capacité de produire des statistiques de qualité relatives aux transports.

3. Pour atteindre ses objectifs dans les quatre domaines ci-dessus, le sous-programme :

a) Administrera les instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports ;

b) Mènera des activités d'analyse ;

c) Contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable liés aux transports et des cibles correspondantes dans les domaines de la sécurité routière, de la résilience des infrastructures, de l'efficacité énergétique, des changements climatiques et des modes de déplacement viables en milieu urbain et entre les agglomérations ;

d) Renforcera la coopération et les partenariats avec les organisations économiques régionales ainsi qu'avec d'autres organisations internationales compétentes en matière de transports ;

e) Participera à des projets multisectoriels, en mettant particulièrement l'accent sur les services à fournir au Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, conjointement avec le sous-programme 1 (Environnement).

IV. Facteurs extérieurs

4. Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties intéressées parviennent à un consensus sur l'actualisation des instruments juridiques en vigueur et l'élaboration de nouveaux instruments ; b) le contexte est favorable à l'adhésion aux conventions des Nations Unies relatives aux transports, ainsi qu'à leur mise en œuvre et leur application effective à l'échelle nationale ; c) un climat politique stable sur le plan international favorise le développement des infrastructures et réseaux de transport et la facilitation du passage des frontières ; d) il existe une volonté politique de favoriser la transition vers une mobilité viable.

V. Mandats

A. Textes généraux émanant des organes délibérants et concernant la CEE¹

Résolutions de l'Assemblée générale

66/288 L'avenir que nous voulons

67/10 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne

69/313 Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)

70/1 Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

¹ Au 20 juin 2017. La liste sera mise à jour par le Groupe de la gestion des projets.

- 70/133 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 70/221 Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 71/10 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
- 71/13 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
- 71/14 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
- 71/16 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
- 71/18 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
- 71/162 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 71/212 Technologies de l'information et des communications au service du développement
- 71/223 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- 71/226 Réduction des risques de catastrophe
- 71/228 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 71/233 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 71/243 Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 71/244 Coopération Sud-Sud
- 71/283 Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Résolutions du Conseil économique et social

- 2006/38 Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
- 2013/1 Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe
- 2016/2 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

Décisions de la Commission économique pour l'Europe

- A (64) Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
- A (65) Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
- A (66) Adoption de la déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la Commission économique pour l'Europe
- A (67) Adoption de la Déclaration de haut niveau
- B (67) Création du Forum régional pour le développement durable

B. Textes portant autorisation du sous-programme

Sous-programme 2 – Transports

Résolutions de l'Assemblée générale

58/9	Crise mondiale de la sécurité routière
68/269	Amélioration de la sécurité routière mondiale
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable
70/197	Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables
70/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
A/C.2/72/L.2	[Projet] Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable [8,9,10]

Résolutions du Conseil économique et social

1999/65	Transformation du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses en Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques
2013/7	Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
2015/7	Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Décisions de la Commission économique pour l'Europe

ECE/AC.21/2014/2	Rapport de la réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement sur sa quatrième session
ECE/TRANS/224	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-quatorzième session (« Feuille de route de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents (STI) – 20 mesures à prendre au niveau mondial sur la période 2012-2020 »)
ECE/TRANS/270	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-neuvième session (résolution ministérielle « Embrasser l'ère nouvelle de la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité »)
ECE/TRANS/254	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-huitième session
ECE/TRANS/248.	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-septième session
ECE/TRANS/236	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-quinzième session (Déclaration commune sur la promotion du transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie et des activités menées à cette fin ; Déclaration commune sur le développement futur de liaisons de transport Europe-Asie)

- B (66) Approbation de la Charte de Genève sur le logement durable
- Décisions des organes créés en vertu d'accords des Nations Unies relatifs aux transports*
- E/ECE/TRANS/505/ Rev.3 Accord concernant l'adoption de Règlements techniques harmonisés de l'ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces Règlements (1958)
- ECE/RCTE/CONF/4 Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque des contrôles (1997)
- ECE/TRANS/132 Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues (1998)
- ECE/TRANS/ADN/ CONF.10/Add.1 et Corr.1 Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
- ECE/TRANS/WP.30/ AC.2/125 Rapport du Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 sur sa soixante et unième session (annexe II « Déclaration commune sur l'informatisation du régime TIR »)
-